

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS101

présenté par  
Mme Rist, rapporteure

-----

### ARTICLE 2 SEXIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 2 *sexies* adopté au Sénat, qui paraît trop prématuré. Pour rappel, cet article ouvre la possibilité pour les infirmiers et les médecins généralistes de délivrer des autotests VIH.

La question de l'accès au dépistage sera traitée dans le cadre de la prochaine feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle, dont les travaux vont commencer très prochainement, et qui permettra de consulter l'ensemble des acteurs concernés.